

à fait ignorants des circonstances du projet de loi sur les langues. J'en reviens à l'éditorial du *Western Producer*:

... malentendu public et inquiétudes économiques —le gouvernement fédéral doit reconnaître qu'il en est largement responsable. Pendant des mois, le gouvernement n'a pas su expliquer la nécessité du projet de loi sur les langues et la limitation de sa portée.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande aux ministres qui seront responsables de la mise en œuvre du projet de loi et de ses règlements d'application, qu'il n'est pas trop tard pour convaincre les gens de l'Ouest. Les ministres de cette Chambre ignorent sûrement tout de certaines circonstances de cette région. Une situation stagnante peut être améliorée. Les habitants de l'Ouest semblent voir les mérites du principe du bilinguisme. Ils comprennent l'orientation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et admettent que les jeunes gens n'ont aucune raison de ne pas apprendre deux langues. Je suis d'accord: ce sont les jeunes qui devraient apprendre deux langues. Ce mouvement ne devrait pas partir du sommet pour se diriger vers la base. J'ai d'ailleurs déjà traité ce point. Si le gouvernement consent à faire un effort, il est encore temps de parvenir à un accord complet sur le bill linguistique, mais on n'a rien fait jusqu'à présent.

J'estime que si cette motion est rejetée par le gouvernement, nous risquons d'assister à une poussée de séparatisme sans précédent. Je suis sûr qu'aucun député ne tient à voir cela. Je serais certainement le dernier à faire quoi que ce soit pour encourir la défaveur des habitants de notre nation. Nous devrions faire en sorte que tous les citoyens se sentent partie intégrante du Canada au lieu de les diviser entre Canadiens de l'Est et Canadiens de l'Ouest.

Personnellement, je ne pense pas que la motion dont la Chambre est saisie en demande trop. Je crois qu'elle donnera à la Colombie-Britannique et à Terre-Neuve une représentation au conseil consultatif. Si ensuite un district bilingue était créé dans l'une ou l'autre des deux provinces, les représentants en cause en connaîtraient d'avance le climat. Ils seraient en mesure d'en apprécier les tenants et aboutissants et auraient l'expérience nécessaire pour établir un district bilingue conformément à ce bill.

Je ne vois aucune raison pour un député de s'opposer à la motion surtout si l'on songe qu'en ce moment ces deux provinces n'ont pas le pourcentage requis pour établir un district bilingue. Cependant, au cas où plus tard semblable district était créé, les représentants

[M. Skoberg.]

des deux provinces seraient bien plus à la hauteur de la tâche que celui qui ignorerait les données concrètes. L'amendement proposé par le député de Cardigan (M. McQuaid) n'est pas si exigeant que cela ne puisse être approuvé par le gouvernement.

Je dirai, pour conclure, que si nous voulons réellement couper les ponts, une manière de le faire est certainement de laisser deux provinces en dehors de la juridiction d'une loi adoptée à la Chambre. Toute mesure adoptée ici concerne tout l'ensemble des Canadiens et, en retour de leurs dollars fiscaux, ils sont en droit d'avoir une représentation égale dans tout conseil consultatif créé par le gouvernement.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, tous les députés savent qu'au cours du dernier débat j'étais en faveur du principe du bill que nous étudions présentement.

Mais, à l'époque, j'avais signalé au secrétaire d'État (M. Pelletier) que la population devrait être renseignée le plus possible sur ce bill.

Lorsque je disais que le ministre devait informer pleinement la population sur tous les aspects du bill à l'étude, j'avais raison, puisque le premier ministre (M. Trudeau) s'est plaint dernièrement que la portée du bill sur les langues officielles n'a pas été comprise partout au Canada. Au fait, mon préopinant vient de déclarer que le message n'a pas été entendu de la même façon dans les régions de l'Ouest.

Je sais que les députés de mon parti ont également fait cette exception au cours de nos discussions sur ce projet de loi.

Je n'ai pas été très impressionné cet après-midi par les avertissements du ministre de la Justice (M. Turner), à l'effet qu'il fallait rejeter l'amendement de mon collègue.

Il est sûr que si le ministre prétend que les comités sont en mesure de régler tout le problème, cela veut dire que le bill, au stade du rapport à la Chambre, ne peut être amendé d'aucune façon. A mon sens, ce principe énoncé par le ministre de la Justice est faux.

Il est vrai que le rôle des comités est d'étudier des lois qui leur sont soumises, de faire des recherches et de se renseigner. Mais les députés ont également le droit, le devoir et la responsabilité, au stade de l'étude du rapport, de présenter des amendements en vue d'améliorer le projet de loi à l'étude. Je me demande ce qui pousse le gouvernement à rejeter l'amendement actuellement à l'étude. Il ne touche pas le principe du bill, mais il tend simplement à donner aux provinces qui seront chargées de l'établissement des dis-